

République française

Département de la Lozère

COMMUNE DE LES HERMAUX

Séance du 07 avril 2023

Membres

Date de la convocation: 30/03/2023

En exercice : 7

L'an deux mille vingt-trois et le sept avril l'assemblée régulièrement

Présents : 7

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves RODIER

Votants: 7

Présents : Yves RODIER, Pierre-Henri SEGUIN, Julien VAYSSIER,
Vincent GELY, Joel REVERSAT, Sylvie DUBOIS, Jérémy SOLIGNAC

Pour: 7

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Sylvie DUBOIS

Objet: Participation de la commune des Salces aux frais de fonctionnement de l'école Saint Roch pour l'année 2022-2023 - 2023_DE_017

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une participation pour les frais de fonctionnement de l'école privée Saint Roche des Hermaux à la commune des Salces.

Compte tenu du coût d'un enfant en classe élémentaire publique, la participation aux frais de fonctionnement de l'école des Hermaux 2022-2023 est ci-dessous établie :

La somme que la commune des Salces devra verser à la mairie des Hermaux au titre de la scolarisation des élèves s'élèvera donc à 1972.32 euros.

D'autre part, l'association OGEC des Hermaux demande à ce que leur soit reversée une participation afin de couvrir les coûts de gestion de l'école leur incombant.

Monsieur le Maire propose donc de verser la somme de 1972.32 euros à l'OGEC ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre un titre de paiement de 1972.32 euros correspondant à la participation de la Commune des Salces aux frais de fonctionnement de l'école de Les Hermaux.

ACCEPTE de reverser la somme réclamée pour l'association OGEC de Les Hermaux, c'est-à-dire 1972,32 euros pour les coûts de gestion de l'école leur incombant.

DONNE pouvoir au Maire pour signer tous documents correspondants à ce dossier.

Le Maire,
Yves RODIER



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du
Date de réception de l'AR: 11/04/2023

048-214800732-20230407-2023_DE_017-DE